



Le Conseil en Evolution Professionnelle



Le CEP en quelques mots

- ⇒ Le Conseil en Evolution Professionnelle est issu de la loi du 5 mars 2014
- ⇒ Le Conseil en Evolution Professionnelle est un dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé
- ⇒ Il est accessible à tout actif quelle que soit sa situation, salarié, à la recherche d'un emploi ou en création d'activité, et qui souhaite faire le point sur sa situation professionnelle ou être accompagné dans un projet d'évolution professionnelle

Le Conseil en Evolution Professionnelle permet de bénéficier d'un :



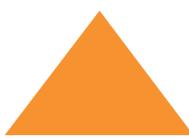
Accueil individualisé



Conseil personnalisé



Accompagnement à la mise en œuvre du projet





Cap emploi - Sameth

Le Cap emploi-Sameth est l'un des 5 opérateurs habilités à délivrer le Conseil en Evolution Professionnelle.

Il délivre le CEP à destination des personnes en situation de handicap, bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en cours de l'être

L'accompagnement proposé dans le cadre du CEP

⇒ **Durant toute la durée du CEP un conseiller est désigné comme référent du parcours.**



⇒ **Des prestations et outils internes ou externes peuvent être mobilisés en fonction des besoins de la personne, notamment de compensation en lien avec le handicap.**



Coordonnées des Cap emploi-Sameth

**Vous trouverez les coordonnées des Cap emploi-Sameth sur le site de Cheops
www.cheops-ops.org**

